



CONSEIL RÉGIONAL

Daniel PERCHERON

PRÉSIDENT

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Intendants

Lille, le

09 DEC. 2008

Objet : Journée d'autorisation exceptionnelle d'absence pour 2008

Madame, Monsieur,

J'ai décidé d'attribuer pour l'année 2008 une autorisation exceptionnelle d'absence aux agents techniques des établissements d'enseignement, décomptée comme temps de travail effectif.

Le choix de cette journée est laissé à l'appréciation du Chef d'établissement en fonction des nécessités de service et devra être fixée avant le 31 décembre 2008.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer cette information aux personnels techniques, ouvriers de service relevant de votre autorité fonctionnelle.

Pour tout élément complémentaire, vous pouvez contacter le Chef de service « communication interne et relations sociales » de la Direction des Ressources Humaines, Monsieur Nicolas ZAENGEL. Je vous remercie également de lui faire connaître, par messagerie électronique (n.zaengel@nordpasdecals.fr) ou par télécopie (03 28 82 63 15) la journée faisant l'objet de cette autorisation exceptionnelle d'absence.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel PERCHERON